

# COUPE DES HAUTS DE FRANCE DAMES 2025-2026

## CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT ADMINISTRATIF

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La coupe des Hauts de France dames est réservée aux Associations sportives (affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage et à jour de leur redevance fédérale) des Hauts de France ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la ligue des Hauts de France, organisatrice de l'épreuve.

Chaque club peut engager une équipe de 6 joueuses sans critère d'âge et une seule.

La composition de l'équipe peut être différente à chaque rencontre.

Possibilité de jumelage à voir avec le comité de l'épreuve.

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

### 2. ENGAGEMENT DES EQUIPES

**Attention ! Inscription uniquement par Extranet au plus tard 25 juillet 2025 à minuit**

Le droit d'inscription est de **125€ par équipe** devra parvenir à la Ligue au plus tard le 01 sept 2025

### 3. RESPONSABILITE DES CLUBS

#### 3.1 MISE À DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matchs ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir une ou plusieurs rencontres et la finale dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

#### 3.2 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du club qui reçoit une rencontre d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum avec les recommandations suivantes :

- Ouverture au moins 1heure avant le premier départ de la rencontre : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Mise à disposition des règles locales et cartes du parcours

#### 3.3. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront **ENSEMBLE** au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et de convivialité en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, toute pratique non conforme aux Règles de Golf (usage de voiturettes, de téléphones portables) ou tout comportement indésirable (écouteurs sur les oreilles, casquettes à l'envers sur le parcours, port de casquette dans les locaux etc...) et ce par toute personne concernée par la rencontre.

**Quinze minutes avant le premier départ la Capitaine du Club d'accueil devra s'assurer de l'échange des Fiches de composition de l'Equipe, complètement remplies.**

A la fin de la rencontre, la Capitaine du club receveur veillera à ce que la **feuille de match** ait été complétée, signée avec le **nom complet** des capitaines et envoyée avec **les feuilles de composition des équipes** par mail à Maguy Maslard et en copie à la Ligue. Ces documents devront être transmis le soir même ou le lendemain.

#### 4. TABLEAUX DES RENCONTRES

Les tableaux et les terrains des rencontres en match-play seront constitués selon le principe suivant :

En 1<sup>ère</sup> Division : constitution de 3 Poules de 4 clubs avec matchs Aller/Retour

En 2<sup>ème</sup> Division : constitution de 2 Poules avec matchs Aller/Retour

**Les divisions sont issues des résultats de l'année passée. Toute nouvelle équipe qui s'inscrirait intégrera automatiquement la 2<sup>ème</sup> division.**

#### 5. CALENDRIER

Pour le calendrier des rencontres se reporter aux tableaux qui seront finalisés après le tirage au sort.

#### 6. RESPONSABILITE DES CAPITAINES

Une joueuse doit être membre, **cotisante** et licenciée lien 1, du Club qu'elle représente et doit être à jour de son certificat médical d'aptitude à la pratique du golf. Le capitaine veillera à s'assurer que toutes les joueuses le possèdent ainsi que leur bon index sous peine de voir l'équipe disqualifiée quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

Pour les rencontres 2026 les licences sont à renouveler en janvier

– au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2026

#### 7. ORGANISATION DES RENCONTRES

##### 7.1 MARQUES DE DEPART

Les départs se feront des marques Bleues dont les emplacements sont à la discrétion du club qui reçoit.

##### 7.2 FORMULE DE JEU

Les équipes se rencontrent en Match Play Scratch.

6 joueuses suivant la formule de **4 simples et 1 foursome.**

La somme des index des joueuses doit être :

**≥ 75 (moyenne 12,5)** L'index maximum admis est de 20,4.

Tout index supérieur à 20,4 est compté pour 20,4, chaque équipe pouvant avoir plusieurs joueuses > à 20,4.

L'index pris en compte pour chaque joueuse est **son index Club au 14/10/2025 à minuit.**

##### 7.3 HEURES DES RENCONTRES

L'heure de début des matchs est préconisée entre 10 et 11h mais laisse aux capitaines la possibilité de fixer l'horaire qui convient le mieux pour tenir compte aussi des temps de déplacements.

##### 7.4 ORDRE DE JEU

Au départ du trou N°1 l'équipe visiteuse aura l'honneur.

##### 7.5 ORDRE DES JOUEUSES

Pour l'ordre de jeu, le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueuses (exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondi à 12)

- a) Pour les simples, les capitaines devront faire jouer les joueuses dans l'ordre croissant des **index arrondis**.
- b) **En cas d'égalité d'index arrondi entre plusieurs joueuses, le Capitaine a le choix de l'ordre de jeu.**

## 7.6 ATTRIBUTION DES POINTS

**Chaque match gagné rapportera 1 point.**

## 7.7 FORFAITS

Lorsqu'une joueuse est forfait ou absente, le match est perdu. Il n'y aura pas de remontée des joueuses.

L'équipe adverse marque un point et 2UP.

Lorsqu'une équipe est forfait elle perd la rencontre.

L'équipe adverse gagne la rencontre avec **3 points de match et 3 UP.**

Lorsque deux joueuses (une de chaque équipe) sont absentes ou forfaits, les deux équipes ne marquent aucun point.

## 7.8 DEPARTAGE

Une partie ne peut être partagée : si les joueuses sont à égalité au 18<sup>ème</sup> trou, elles partent en play-off jusqu'à désignation d'un vainqueur, même si le résultat de la rencontre est acquis.

Le club receveur décidera des trous de play-off.

En cas de partage de la rencontre par suite de forfait(s), les joueuses N°1 en simple de chaque équipe devront jouer immédiatement autant de trous que nécessaire pour que l'une d'elle gagne un trou et détermine ainsi l'équipe victorieuse.

## 7.9 RESPECT DU CALENDRIER

Le calendrier des match-plays sera mis en ligne sur le site de la Ligue. **Il prévoit que les dames jouent le samedi.**

**Le fait qu'un parcours soit impraticable, c'est à dire fermé au public, ou que les déplacements des équipes soient désignés dangereux pour les personnes (alertes rouges ou oranges) en raison des intempéries, conformément au vadémécum 2020, constituent les seules raisons admises de report d'une rencontre** et devra faire l'objet d'une information immédiate auprès du comité d'épreuve.

Il conviendra dès lors au club qui reçoit de proposer la première date disponible pour son terrain.

**Aucune convenance personnelle des équipes ou des capitaines (absence de joueuses, vacances, greens d'hiver, chariots interdits...) ne peut faire l'objet d'un report de rencontre.**

**Le calendrier devra être respecté avec un maximum de rigueur.**

**En cas de différends entre deux clubs, la décision sera prise par la commission féminine et sera irrévocable.**

Si une rencontre n'a pu se dérouler à la date proposée par un club qui reçoit en cas de report pour intempérie, ou à la date limite ou butoir **les deux clubs se verront perdre la rencontre. Soit rencontre=0 avec 0 matchs et 0 UP.**

## 8. QUALIFICATION POUR LA FINALE ET RELEGATION EN DIVISION 2

### 8.1 QUALIFICATION POUR LA FINALE

**Pour la 1<sup>ère</sup> division, les clubs gagnants de chaque poule devront jouer les qualifications pour la finale. Le club arrivé 3<sup>e</sup> sera éliminé de la finale qui ainsi se disputera avec un Match Play classique entre les deux clubs restants.**

**Les rencontres de qualifications se dérouleront selon le schéma suivant :**

Avec A , B, C      match AB chez C

match AC chez B

match BC chez A

Ainsi les rencontres se disputeront sur terrain neutre, chaque club s'engage à recevoir la rencontre où il ne joue pas.

En 2<sup>ème</sup> division, le club ayant gagné le plus de rencontres dans sa poule montera en 1<sup>ère</sup> division et disputera une finale en même temps que la finale de division 1. Les deuxièmes de chaque Poule disputeront un match. Le gagnant de cette rencontre montera en 1<sup>ère</sup> Division.

## 8.2 RELEGATION

Le club de chaque poule de 1<sup>ère</sup> division ayant gagné le moins de rencontres dans sa poule descend en 2<sup>ème</sup> division.

Le classement établi lors de la finale de la 2<sup>ème</sup> division pourra permettre un équilibrage éventuel des poules de 1<sup>ère</sup> division.

## 8.3 DEPARTAGE

Au terme des rencontres de division, il se peut que deux clubs ou plus se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

En cas d'égalité entre clubs, c'est le club ayant cumulé le plus de matchs gagnés dans l'ensemble des rencontres, qui devance les autres. Si l'égalité subsiste, le départage se fera sur le nombre de UP.

## 9. REGLES LOCALES OU PARTICULIERES

En tout état de cause, ce sont les Règles de Golf 2023 qui s'appliquent pour l'ensemble de la compétition. Il est simplement rappelé ou précisé les points suivants :

### 9.1 REGLEMENTS

Les règlements des compétitions par équipe et les règles locales fédérales permanentes s'appliquent. (téléphone interdit, compétitions non fumeuses)

En cas de condition de jeu spécifique (ex chariots interdits) les capitaines devront être prévenues au moins la veille de la rencontre.

### 9.2 CONSEILS

Application de la Note de la Règle 10-2a. : Seul le Capitaine est autorisé à donner des conseils, ou la personne désignée par lui sur la feuille de match

### 9.3 RETARD AU DÉPART

Application de la Règle 5-3.

Il est cependant demandé aux Capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser **d'un commun accord**, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte du match.

### 9.4 RÈGLES PARTICULIÈRES

Les règles locales permanentes s'appliquent.

La règle de l'évidence n'existe pas – les règles de golf doivent être respectées.

## 9.5 POINTS NON COUVERTS

On appliquera le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

## 10. RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester exceptionnelle afin de préserver la courtoisie qui doit présider au déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de leur équipe et de leurs fourssomes et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

### 10.1 Réclamations

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par écrit sous la signature obligatoire du Capitaine et adressée en même temps à la Commission Sportive de la Ligue sous huitaine. Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

### 10.2 Traitement d'une réclamation

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais.

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'une ou plusieurs joueuses, la non invitation pour une édition ultérieure...

## 11. PRIX

L'équipe gagnante et l'équipe finaliste seront récompensées par la Ligue

Le Club vainqueur se verra confier la garde de la Coupe des Hauts de France aussi longtemps qu'elle ne sera pas remise en compétition. Il assurera la gravure de son nom sur la Coupe.

## 12. ARBITRAGE

Seuls les arbitres de l'Epreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles ou l'application du Règlement de l'épreuve, et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à la responsable du Comité de l'épreuve : Maguy MASLARD.

Dans le cadre des match-plays, les joueuses doivent continuer le jeu et poser éventuellement une réclamation, en bonne et due forme et en temps utile selon la Règle 20-1b qui sera prise en compte dans les plus brefs délais par le Comité de l'Epreuve.

## 13. COMITE DE L'EPREUVE

Maguy Maslard, responsable Dames de la ligue, port : 06 16 75 77 37

Mail : maguy.maslard@gmail.com

Véronique Béghin, co-responsable Dames de la Coupe des Hauts de France Dames,  
port : 06 31 35 55 61

Clotilde Lefèvre

Christine Fouquet

*Ce règlement a été rédigé par la commission féminine, et validé par la Ligue des Hauts de France qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation.*

